

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars

Convocations transmises par voie dématérialisée le 21 mars 2025

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 21 mars 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Messieurs Christian GATARD et Patrick NOGIER
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Messieurs Christophe DUVEAUX et Gérard SERER
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Monsieur Alain JAOUEN

ETAIENT EXCUSES :

- **Tours Métropole Val de Loire :**
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Christian DRUELLE, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**
Mesdames et Messieurs, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

POUVOIRS :

- Mme Brigitte PINEAU donne pouvoir à M. Gérard SERER

**25/03/05 – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code des Collectivités Territoriales, les dispositions de l'article L. 5211-39 du même code sont applicables aux syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissement publics de coopération intercommunale. Ainsi, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle doit établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par cet article.

En application des dispositions précitées, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle a produit un rapport d'activités pour l'année précédente.

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle.



Le Président,

Christian GATARD